

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juin, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : Cheneval Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de BOCHATON Maryse à Pochat-Baron Pascal ; de LAOUFI Nadia à Pillet Isabelle ; de LAVERRIERE Magali à Vaur Florence ; de MACHERAT Martial à GOY Francis ; de MOENNE Monique à GERNAIS Benjamin ; de STAROPOLI Michel à VIGNY Gérald ; de VALENTIN Pierre à MILESI Gérard

Absent excusé : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 7
<hr/> Votants : 25

Délibération n° D2023_055- ADMINISTRATION GENERALE

Convention avec le Centre de Gestion74 relative à la gestion des archives municipales

Afin de réaliser le tri, l'élimination, l'inventaire, l'enregistrement, le classement et l'organisation des archives, le CDG74 met à disposition des collectivités, des archivistes.

L'archiviste a prévu une intervention de 10 jours, à compter du 1^{er} juillet 2023, soit un coût prévisionnel pour la collectivité de 4.050 Euros, inscrits au budget 2023.

Afin de permettre cette prestation, il convient de conventionner avec le CDG 74.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les termes de la convention relative à la gestion des archives municipales à intervenir avec le CDG74
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal à signer ladite convention
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance
Gérard MILESI

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 03/07/23
Publication en ligne le 04/07/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS